



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 27-07-2026 /

Dossier complet le : 27-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021489/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une ombrière photovoltaïque de type volière avec couverture photovoltaïque

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ANTSOL 3

Raison sociale

ANTSOL 3

N° SIRET

93887787500014

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBERLE

Prénom(s)

Regis

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Gourvieille (11) au droit des parcelles U 211 et U 614 représentant une surface cloturée d'environ 3,9 ha. Le projet est constitué d'environ 4 300 modules repartis sur 12 ombrières. Chaque ombrière est espacée de 26m de la suivante et le point bas de chaque ombrière est à 2,5m de façon à permettre le passage des engins agricoles. Le projet inclut la mise en place : d'un poste de transformation / livraison de 27 m², d'une citerne incendie de 120 m³, de pistes externes et internes de façon à répondre aux préconisations SDIS, de deux portails d'accès.

4.2 Objectifs du projet

Monsieur MERIC, représentant de la EARL portant le projet agricole, a souhaité mettre en place ces ombrières de façon à : - Créer des zones abritées des intempéries et du vent sous les ombrières pour améliorer le bien-être des volailles ; - Apporter des zones ombragées sur les parcours indispensables pour l'élevage de volaille en période estivale sur le territoire (Monsieur MERIC a déjà un parcours d'ombrières agrivoltaïques au sein de son exploitation et cela lui a permis de prendre conscience de la recherche d'ombrage des volailles). - Protéger l'élevage contre les attaques de rapaces et autres prédateurs. Une étude de faisabilité agricole a été réalisée de façon à démontrer la synergie entre panneaux photovoltaïques et production agricole (cf annexe 8).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction s'étalera sur 7 mois environ : les horaires et les périodes de chantier seront définis et adaptés en concertation avec l'exploitant agricole afin de ne pas perturber son activité mais aussi les riverains afin d'éviter toute nuisance sonore. Les travaux peuvent se décomposer de la manière suivante : o Préparation du sol ; o Réalisation du génie civil ; o Réalisation du génie mécanique ; o Mise en service ; - Arrivée des volailles sur le parcours extérieur. Le système est implanté grâce à une technologie de pieux battus en acier (sous réserve de compatibilité avec l'étude de sol qui sera réalisée en amont de la construction), qui présente plusieurs avantages o Absence de béton donc d'imperméabilisation des sols ; o Occupation du sol minimale équivalente à celle d'un poteau de palissage ; o Facilite le démantèlement en fin d'exploitation (les pieux sont intégralement retirés) ; o Aucune pollution des sols.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

À l'issue de la période d'exploitation, l'ensemble des équipements de l'installation agrivoltaïque sera intégralement démantelé. Les panneaux photovoltaïques, structures porteuses, réseaux électriques, locaux techniques et autres équipements seront déposés puis orientés vers des filières de réemploi, de recyclage ou de valorisation agréées. Les ombrières sont conçues comme des structures démontables. Leur dépôt ne nécessite pas de modification durable de la topographie ni de l'usage agricole de la parcelle. À l'issue de l'exploitation, les parcelles retrouveront pleinement leur vocation agricole. En phase d'exploitation, Monsieur MERIC exploitera le site sous les panneaux comme il le fait actuellement : parcours de volailles et entretien des espaces verts.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée Surface cloturée Point bas de l'ombrière Point haut de l'ombrière Espacement inter-ombrière	(2 289, kWc) (3,9 , ha) (2,5, m) (6,9 , m) (26,10, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E , " Lat. : °N , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le site est situe au sein de la ZNIEFF de type II " Collines de la Piege" qui couvre une superficie d'un peu plus de 27 700 hectares. Les principaux enjeux biologiques de cette ZNIEFF sont lies aux forets qui abritent une belle population d'Aigle botte (Hieraaetus pennatus). Cette espece niche sur de vieux arbres dans les bois calmes. Son maintien sur le territoire passe par la perennisation
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'implantation potentielle du projet ne se superpose a aucun site et paysage inscrit ou classe. Cf annexe 7 - Diagnostic paysager.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Après l'étude et l'analyse des zones humides, uniquement le ruisseau de la Ganguise est répertorié en zone humide. Il n'est aucunement impacté par l'implantation de l'ombrière (un espacement de 10m entre la ripisylve et la clôture a été mis en place). Cf annexe 6 - Diagnostic environnemental.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Cf annexe 7 - Diagnostic paysager

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche est le site Natura 2000 Oiseaux "Piege et collines du Lauragais" situe a environ 100m. Cf annexe 6 - Diagnostic environnemental
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun systeme d'irrigation ou autre ne sera mis en place.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	La technique de construction par pieux battus n'induit pas de matériaux de terrassement excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Une étude environnementale a été réalisée en ce sens (cf annexe 6). L'ensemble des mesures de réduction, d'accompagnement et de suivis à mettre en œuvre permettra de limiter les effets des travaux et des aménagements en phase exploitation sur l'état de conservation des espèces animales, ainsi que sur les habitats naturels.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La consommation d'espace agricole est limitée aux seules emprises des ouvrages techniques permanents (poste de livraison / transformation, fondations ponctuelles des structures et éventuels chemins d'accès créés ou renforcés). Le reste de la parcelle demeure affecté à un usage agricole, l'activité étant maintenue sous les ombrières conformément au projet agrivoltaïque.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase chantier, le trafic sera lié à l'approvisionnement du matériel. En phase exploitation, aucun changement ne sera à prévoir par rapport à la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Seules des nuisances sonores liées à la phase chantier sont envisagées (trafic, déchargement et montage du matériel). En phase exploitation, le bruit sera identique à celui généré par l'activité viticole
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche se situe a environ 1,6 km au sud-ouest, au sein de l'aire d'etude paysagere etendue. Le site le plus proche de la ZIP est le « canal du Midi », situe a environ 2,1 km. Ce site classe est egalement recense comme site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une mince bande de la ZIP se superpose a la zone tampon associee a ce site. Sur la zone 1 ainsi que sur la zone 2, cette mince bande est
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'activite qui se fera sous les panneaux photovoltaïques sera la meme que celle qui est faite actuellement et le dimensionnement de la centrale a ete pensee pour ne pas impacter l'exploitation agricole et validee par l'exploitant. Cf annexe 8 - Diagnostic agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences du projet sont analysées dans les annexes 6 et 7. Des mesures ont été mises en place afin de limiter l'impact du projet sur l'environnement alentour. * Volet environnemental : L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction en faveur du milieu naturel permet de maintenir dans un état de conservation favorable, dans leur aire de répartition naturelle, les populations d'espèces concernées par le présent projet, ainsi que la qualité des habitats en place et de leurs fonctionnalités. * Volet paysager : Les mesures paysagères (renforcement de la structure végétale existante par la plantation d'un alignement de chênes verts ou de chênes lièges, qui seront élagués en branches basses suivant les recommandations du SDIS), permettront de terminer les perspectives sur le projet par une ligne végétale plutôt

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures sont détaillées dans les annexes 6 et 7.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une evaluation environnementale complete ne semble pas necessaire pour ce projet, au regard des enjeux du site d'etude et des mesures prises par le petitionnaire pour parfaire l'integration de la biodiversite dans son projet, grace a ce pre-diagnostic ecologique detaille. Par ailleurs, sur le volet paysager, du fait de la topographie environnante et des nombreux masques visuels naturels presents, le projet ne presente que tres peu de covisibilites. Par ailleurs, la mise en place des mesures paysageres permet de diminuer d'autant plus l'impact du projet sur l'environnement alentour. Cf annexe 6 et 7.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)